

1703 Februar 2., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]
 PUYSEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'ay receu les deux lettres que vous avés pris la peine de m'escire les 26 et 31 du mois passé avec la response de M [Louis-Gaspard] de Ricous [dem franz. Ambassadors beim Kurfürstentum Bayern] qui estoit dans le paquet, qui me mets en jnquietude, par ce qu'il me mande que le porteur estoit chargé d'un paquet pour me remettre et ce que vous me marqués sur la destinée de ce paquet ne m'esclaircit point ne sachant si c'est le duplicata de ce qui estoit dans le ... [?]¹ de bouton que vous m'avés envoyé ou si c'est autre chose, Je ne comprends pas d'aillieurs que ... Ricous luy aye pu dire de metre ce paquet a la poste d'autant qu'jl n'avoit qu'a le faire luy mesme, vostre expres a dû aussi vous jnformer a quelle poste il aura mis ce paquet, et a qui jl avoit pû l'adresser en suisse tout cela me jette dans une confusion qui m'enpesche de penetrer le juste et le vray de tout cela, M. de Ricous me mande aussi qu'jl n'a gardé cet expres que trois jours, et jl vous a raporté à vous qu'jl avoit esté obligé de rester douze jours a munich ayez je vous prie la bonté de l'jnterroger sur tout cela afin de scavoit precisement ce qu'jl a fait pour pouvoir connoitre si ... Ricous ne s'est point trompé dans ce qu'jl me mande car tout cela me paroist fort embrouillé, quand au payement du voiage de cet expres Jl n'j a pas de difficulté qu'jl faut n'y tenir ce que vous luy avés promis, et je n'en feraj aucune de vous rembourser de toute la depense que vous aurés faite pour ce voiage, mais ce que l'on m'en raporte ordinairement m'jnstruit si peu que je n'en feraj plus faire sans des necessités bien extraordinaires, car le jeu n'en vaut pas la chandelle ne croyés pas sur ce que je vous dis que je desaprouve cete depense car je satisferaj a vostre remboursement avec beaucoup d'exactitude et de reconnoissance de vos soins obligeans et tres essentiels. a l'esgard du payement des Cuivres Jl ne tient a rien, mais ce seroit une affaire de le faire venir de strasbourg a Huningue [- besagtes Kupfer war von Zurlauben geliefert worden -] comme vous le desirés, parce que le s.² [Joachim Passerat] de l a c h a p e l l e [der franz. Secrétaire-Interprète] ajant pris le premier payement au dit strasbourg l'on n'a pas songé a remettre le reste du fonds a Huningue ou a Basle dans le pensée que le reste se devoit payer a strasbourg, et j'au- rois esté fort embarrassé de satisfaire a ce que vous desirés de moj si je

n'avois trouvé le moyen de porter la chapelle a revenir a strasbourg ce qu'jl j a encore à payer pour le reste du cuivre que vous avés fournij en l'assurance que ce reste luj sera remis en especes de france sur le pied du traité J'escris pour cela a M [Félix Le Pelletier] de l a H o u s s a y e [Intendant de Justice, Police et Finance im Elsass] en le priant de plus qu'en cas que ... de la chapelle ne puisse pas employer cet argent a stras[bourg] jl aura un passeport de m de la Houssaje pour le faire venir a Basle, moyennant quoy il se charge des frais de cete voiture ainsy vous n'aurés qu'a regler vos aff[air]e[s] avec luj de manniere que ce reste de pajement estoit comptant qu'il aura entre les mains sur lequel jl retirera ses avances et vous fera raison du reste c'est un destail entre vous dans lequel Je ne dois plus entrer, pour ce qui est du memoire qui contient les dedomage[ments] que vous pretendés sur ce marché J'en rendray compte a la Cour, Car la somme est trop forte pour que je puisse rien faire de moj sur cela

J'avoys deja envoyé a mg[r Louis-Auguste de Bourbon] le duc du m a y n e [Colonel général des Suisses et Grisons] le premier memoire que vous m'aviés adressé des officiers de v[ôtr]e demi compagnie [im Regiment Pfyffer]² aparament que ce prince a attendu que toutte la comp.^{ie} fut entiere sur pied pour donner les certifficats que vous demandés, Je vais luy adresser celuj qui estoit Joinct a l'une de vos lettres, mais Je crois que cela s'expedira tout ensemble C'est a dire lors que le regiment sera entierement sur pied, Jl en sera de mesme pour les Commissions de M.^{rs} les Capitaines, et je crois que m [Michel] de C h a m i l l a r t [Secrétaire d'Etat de la Guerre] ne les expedira que sur le memoire que je luy adresseraj des noms de tous les Capitaines qui leveront des compagnies dans le[dit] Regiment de Pfiffer et lors que le nombre sera complet

si vous avés besoin de routes vous pouvés m'en demander Je n'ay de ... [10], 15, 20 jusques à 25 hommes C'est pour Contenter un chacun".

1) ledessus debouton

2) Die ersten Rödel der Kompagnie Zurlauben lassen sich für November und Dezember 1702 nachweisen - s. AH 167, 37-40. Während diese den Mannschaftsbestand für bloss 4 Rotten aufweisen, tun dies die späteren Rödel für einen solchen über 6 Rotten. Die Aufstockung der Halbkompagnie Zurlauben zu einer Vollkompagnie scheint 1703 erfolgt zu sein.